



Ministère de l'Intérieur

Samedi 20 septembre 2014

Communiqué de presse

M. Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur, annonce la conclusion d'un accord avec le Royaume-Uni sur la gestion de la pression migratoire à Calais.

Cet accord conclut trois semaines de négociations menées avec Mme Theresa MAY, Ministre de l'Intérieur du Royaume-Uni. Il constitue une avancée très importante, qui permettra de contribuer à dénouer la crise que connaît la question migratoire à Calais depuis plusieurs années. Le Royaume-Uni reconnaît en effet qu'il est responsable avec la France des mesures urgentes et de long terme qui doivent être mises en place face à cette situation. Cette reconnaissance permet d'appliquer l'accord du Touquet dans un esprit de responsabilité partagée.

Des mesures concrètes ont été décidées :

- Un fonds commun sera créé, alimenté par une contribution britannique de 5 millions d'euros par an pendant 3 ans, soit 15 millions d'euros au total. Ce fonds financera des actions destinées à sécuriser le port de Calais et à protéger les personnes vulnérables ;
- La coopération policière pour démanteler les filières de passeurs sera renforcée : des échanges de fonctionnaires de police auront lieu pour agir contre ces réseaux criminels qui cherchent à prospérer sur la détresse humaine ;
- L'agencement du port sera modifié pour améliorer les contrôles et fluidifier le trafic ;
- Des campagnes d'information communes seront effectuées auprès des migrants pour expliquer le caractère illusoire et dangereux du passage clandestin vers le Royaume-Uni.

Cet accord n'est qu'une étape du plan global pour redresser la situation dans le Calaisis, qui comprend d'autres mesures de court, moyen et long terme :

- Une amélioration des prestations humanitaires et sanitaires délivrées aux migrants par la création d'un accueil de jour et le développement de l'hébergement des personnes vulnérables. Le Préfet et les acteurs locaux sont chargés de définir, en lien avec les associations, le meilleur site possible et le contenu des prestations délivrées ;
- Un développement de l'accès des migrants à la demande d'asile en France ;
- Une sécurisation accrue du port, pour assurer le développement économique de la région ;
- Une coopération renforcée, dans le cadre de l'Union Européenne, avec les pays source et de transit pour limiter l'exode massif, et parfois mortel, comme l'actualité nous le rappelle fréquemment, de migrants à travers la méditerranée.

Service de presse de Bernard CAZENEUVE: 01 49 27 38 53